



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Evreux, le 2 novembre 2021

Affaire suivie par **Mathieu SAVARY**
Direction de la santé publique
Pôle santé environnement
Unité départementale de l'Eure
Mél. : mathieu.savary@ars.sante.fr
Tél. : 02.32.18.32.38

Monsieur le Directeur Régional de
l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement
Unité bi-départementale Eure Orne
Rue de Melleville
27930 Angerville la Campagne

Objet: dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)
Carrière TERREAL à Cahaignes

Par envoi du 20 octobre 2021, vous m'avez transmis la demande d'autorisation présentée par la Société TERREAL pour l'exploitation d'une carrière d'argiles, sur la commune de Vexin-sur-Epte (commune déléguée de Cahaignes). Une version provisoire du dossier a été transmise en juillet dernier.

L'entreprise est spécialisée dans fabrication de tuiles et d'accessoires en terre cuite. Elle dispose d'une carrière d'argile sur la commune de Chapet (Yvelines) pour son usine des Mureaux (Yvelines) et de Bavent (Calvados). La présente demande vise à sécuriser l'alimentation des usines pour les années à venir.

La demande représente une superficie totale de surface globale de 23, 74 Ha dont 19 Ha exploitables. La durée d'exploitation sollicitée est de 30 ans (en 6 phases quinquennales se rapprochant du bourg de Cahaignes) avec une production moyenne de 40 000 t/an et une production maximale de 60 000 t/an. L'exploitation se déroulera par campagnes de 100 jours/an. Les matériaux seront extraits hors d'eau et acheminés par camions sur les sites des Yvelines et du Calvados.

Après examen du dossier, je vous fais part des observations suivantes.

1) Contribution à l'avis de l'Autorité Environnementale sur la qualité de l'étude d'impact

a) Etat initial

La présentation de l'état initial vise les principaux enjeux sanitaires et environnementaux : ressources en eau, qualité de l'air, ambiance sonore. Le contexte humain est présenté. Ainsi, en termes de voisinage, la carrière est localisée en contexte rural à dominante agricole. Les premières habitations se situent à environ 55 m de la limite de l'emprise du site.

La qualité initiale de l'air est notamment décrite par l'exploitation des données 2018 d'Atmo Normandie concernant les concentrations moyennes annuelles et proportions des sources de pollution à l'échelle du territoire de Seine-Normandie Agglomération, ainsi que par une cartographie régionale de la répartition des différents polluants. Bien que le réseau de stations de surveillance d'Atmo Normandie soit mentionné, il n'est pas exploité les données d'une station spécifique (par comparaison, le dossier pour la carrière Laviosa (située à 1,5 km) s'intéressait à la station de Léry-Poses (O₃ et particules) distante de 26 km).



Des mesures acoustiques visant à caractériser les niveaux sonores initiaux ont été réalisées en avril 2021. Les éléments de ces mesures sont intégrés dans l'étude d'impact et le rapport spécifique du bureau d'études est annexé.

b) Analyse des effets du projet sur la santé

L'étude d'impact comporte un chapitre spécifique à l'analyse des effets du projet sur la santé en plus des chapitres dédiés aux incidences sur l'air, le bruit, le trafic, les eaux, etc. Il est fait référence à la méthodologie développée par les guides de l'INERIS de 2001 et de 2013 (en correction pour ce dernier par rapport au dossier provisoire). La démarche est développée sous une forme qualitative, ce qui est adapté.

Les dangers potentiels sont bien recensés : il s'agit de la pollution atmosphérique par dispersion de poussières (silice incluse) et de gaz d'échappement des engins, ainsi que du bruit et la pollution de l'eau.

A noter que sur le plan de la présentation, l'évaluation des risques sanitaires, qui s'étend sur 24 pages, comprend de nombreux sous-chapitres. Cela induit des répétitions et tend à alourdir la lecture du document.

L'impact sonore de la future exploitation a été modélisé.

2) Avis sur le fond

a) Evaluation des risques sanitaires (ERS)

L'évaluation des risques sanitaires (ERS) est déclinée sous un angle qualitatif, ce qui est adapté à l'activité.

La nature des sources potentielles de risque sanitaire est caractérisée. S'agissant des polluants atmosphériques, sont mentionnées les poussières induites par les activités de décapage/extraction, de manutention des produits et de la circulation sur les pistes et routes alentours, ainsi que les gaz d'échappement des engins.

La discussion sur les émissions de poussières est illustrée par les données de la campagne de 2017 de mesures d'exposition des salariés de la carrière de Chapet (78). Les concentrations relevées sont inférieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dans l'étape de relation dose-effet, il est indiqué l'absence de valeur toxicologique pour les effets à seuil de la silice. La valeur de $3 \mu\text{g}/\text{m}^3$, proposée par l'OEHA pour la voie d'inhalation (silicose), a été ajoutée dans le dossier définitif. Concernant la silice, il peut être signalé l'avis récent (2019) de l'ANSES « *Dangers, expositions et risques relatifs à la silice cristalline* ».

Les populations exposées sont celles du bourg de Cahaignes et du lieu-dit de Senancourt. Les premières habitations de Cahaignes se situent à environ 55 m de la limite sud-ouest de l'emprise du site et seront potentiellement plus exposées lors de la phase 6 d'exploitation.

En synthèse, l'impact sanitaire est surtout associé aux émissions de poussière (avec la silice en particulier). Il est retenu que cet impact concerne de façon préférentielle le personnel de la carrière et peu les populations extérieures au site (faibles concentrations à la source et dilution atmosphérique). En prévention, un arrosage des pistes sera pratiqué en période sèche. Par ailleurs, le site sera soumis au contrôle réglementaire de l'empoussièrement (taux de quartz des poussières alvéolaires siliceuses en particulier) aux postes de travail. Enfin, il est indiqué en page 266, qu'une campagne de prélèvements sera réalisée dans l'environnement aux abords du site et des habitations les plus proches avant le début des travaux afin d'avoir un état initial et qu'un plan de surveillance pourra ensuite être mis en place.

b) Nuisances sonores

L'environnement sonore du site est marqué par la circulation sur la RD 181 et les voies autour de Cahaignes, les activités agricoles et les bruits du village (travaux, chiens, discussions, etc.). La situation actuelle a été caractérisée par un état zéro, en avril 2021 par le bureau d'études COMIREM SCOP, sur quatre points de mesure.

Le fonctionnement de la carrière se fera uniquement en période diurne. L'activité sera pratiquée sur une ou deux période(s) d'un mois environ par an, avec un maximum de 100 jours/an.

Les sources de bruit spécifiques à l'activité sont identifiées. Une modélisation du futur impact de l'activité a été pratiquée, par TechniSim Consultants, en intégrant notamment la topographie, les niveaux sonores des engins et équipements. La modélisation est pratiquée en s'intéressant aux différentes phases d'exploitation, avec et sans merlons de protection de 2 m de hauteur. L'étude conclut à un dépassement de l'émergence diurne au point n°1 lors de la phase 6 d'exploitation, soit au plus proche des habitations. En retour, il est proposé de rehausser le merlon à 3,0 m au niveau de la partie Ouest.

L'étude d'impact développe les différentes autres actions de prévention des nuisances sonores. Une surveillance météorologique est également prévue tous les 3 ans au minimum.

c) Protection de la ressource en eau potable

Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable.

Il est dressé l'inventaire des captages d'eau potable du secteur. Sur ce point, la différence sur le nombre d'ouvrages recensés entre le tableau 12 page 95 et tableau 34 page 213 du dossier provisoire a bien été corrigée.

Différentes mesures de précaution sont prévues face au risque de pollution accidentelle sur le site. Une surveillance de la qualité des eaux souterraines sera mise en œuvre via trois piézomètres.

Le site ne disposera pas d'installation fixe. Il ne sera pas, a priori, raccordé au réseau public d'eau potable (eau embouteillée mise à disposition ?). Concernant le bungalow servant de base vie et réfectoire, le dossier mentionne que lors des périodes de fonctionnement des toilettes chimiques seront mises en place et vidangées par une entreprise spécialisée.

En conclusion, j'émet un avis favorable à la création de la carrière sous réserve de la bonne concrétisation des campagnes de mesures (poussières, bruit et surveillance des eaux souterraines) projetées.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le directeur général
de l'Agence régionale de santé,
L'ingénieur du Génie Sanitaire



Mouloud BOUKERFA

